

📧 32. MAGNE - 19022019 - 08H18

**Sujet:** [INTERNET] Projet de parc éolien du Bois de Bouéry à Mailhac sur Benaize (87)

**De :** Georges Magne <vaucouleurs@gmail.com>

**Date :** Tue, 19 Feb 2019 08:18:25 +0100

**Pour :** pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Vous voudrez bien trouver en PJ ma contribution au projet de parc éolien cité en objet.  
Vous en souhaitant bonne réception, avec mes cordiales salutations.

Georges Magne  
27 rue des Fleurs  
87160 Arnac la Poste

EP BOIS de BOUERY.pdf

**Content-Type:** application/pdf  
**Content-Encoding:** base64



# PROJET D'UN PARC EOLIEN AU BOIS DE BOUERY

Commune de MAILHAC sur BENAIZE (87)

---

(A l'attention de Messieurs les Commissaires enquêteurs Jousain, Viarre et Crouzevialle)

---

## 1. OBSERVATIONS PRELIMINAIRES :

Au regard des conclusions des commissaires enquêteurs ayant étudié les dossiers des projets de parcs éoliens soumis aux enquêtes publiques auxquelles j'ai pu participer, j'observe que les avis favorables sont très largement majoritaires.

En effet, sur les 11 dossiers pour lesquels des avis ont été formulés, 9 ont été déclarés recevables dont quelques uns l'ont été avec « réserves » ou « recommandations » ce qui, aux yeux de la loi, ne veut pas dire grand' chose. Deux dossiers seulement ont reçu un avis défavorable : Brigueil le Chantre et Bussière Poitevine, communes qui, soit dit en passant, s'inscrivent toutes deux dans une logique de proximité immédiate : il eut été surprenant en effet que l'on accordât d'un côté ce qu'on eut refusé de l'autre ! Enfin un autre dossier, celui de Vigoux n'a reçu avis favorable que pour deux des machines sur les quatre projetées.

Ces onze projets sont tous situés dans un environnement pouvant s'inscrire en gros dans un carré de 40 km de côté.

A examiner le territoire ainsi délimité, on comprend sans peine que les caractéristiques paysagères et celles du patrimoine bâti, les problématiques liées à la dispersion de l'habitat, les spécificités de la faune et de la flore ainsi que les motivations des nouveaux habitants et des nombreux touristes y sont quasiment partout les mêmes.

Quand on connaît ce pays qu'est la Basse Marche historique, pour l'avoir parcouru de nombreuses fois et en avoir apprécié le charme, la tranquillité et l'authenticité, on reste confondu devant la prolifération des projets éoliens portés par des affairistes sans états d'âme.

On reste tout autant confondu, par l'argumentaire des commissaires enquêteurs ayant donné un avis favorable.

A ce propos on remarquera que tous se dédouanent ou presque en arguant des impératifs d'une politique nationale en faveur du développement éolien. Il ne s'agit donc pas d'impératifs « économiques » mais « politiques » ; on voit par là sur quel plan se situe le débat...

A la lecture des arguments de première ligne avancés dans les rapports des commissaires enquêteurs on a le sentiment que le dossier est déjà plié puisqu'il s'agit ni plus ni moins que :

- de respecter les objectifs fixés par le Schéma Régional Eolien (qui n'existe plus) ;
- d'atteindre 23% de renouvelable d'ici 2020 tel que le stipule la loi dite de transition énergétique;
- de prendre en compte les résultats des analyses des mâts de mesure prouvant qu'il s'agit d'une zone porteuse ;
- de prendre en compte l'accord des propriétaires fonciers et leur approbation des conditions de démantèlement et de remise en état ainsi que celui des conseils municipaux qui dans leur grande majorité, sont favorables aux projets éoliens au regard des retombées financières qu'ils induisent.

Tout le reste étant - à partir de ces prémisses qui d'entrée annoncent la couleur - relégué au second plan.

Or ce « reste » n'est pas rien puisqu'il s'agit de tous les éléments militant en faveur d'un territoire resté jusqu'alors à l'abri de toutes nuisances majeures. Et c'est bien ce que démontrent les gros dossiers des bureaux d'études quand on prend la peine de les lire.

Mais ne nous y trompons pas, à les lire entre les lignes, on voit que ces gros dossiers ne sont rien d'autre que des dossiers à charge, ce qui semble paradoxal mais ne l'est pas quand on a compris que leur épaisseur est avant tout attachée à l'impression qu'ils doivent laisser au lecteur (et surtout à ceux qui ne les auront pas lus !) d'une étude exhaustive, sérieuse et irréprochable où tout, absolument tout, aura été pris en compte...

En vertu de quoi - et les synthèses des chapitres et les tableaux récapitulatifs sont là pour démontrer que les impacts et autres méfaits de voisinage sont quasi nuls ou modérés - on nous annonce qu'on peut y aller et passer sans risques, allègrement et si possible dans les meilleurs délais, à la phase de réalisation.

Il m'est arrivé - et je ne suis pas le seul - à relever dans ces dossiers quelques approximations, des erreurs parfois grosses, et de nombreux « copiés-collés ». Je l'ai quelquefois signalé ; je ne le fais plus à présent et pour deux raisons :

- ne pas donner l'occasion au maître d'ouvrage de corriger sa copie ;
- ne pas perdre de temps pour rien car jamais, à preuve du contraire, on a vu un dossier neutralisé par ce genre de tir de barrage.

La question qu'on peut légitimement se poser et je me la pose toujours est la suivante : faut-il se déplacer pour une enquête publique et pour quel résultat ? Et que doit on mettre sur le registre ?

Commençons par la seconde interrogation.

Qu'on écrive tout simplement : « Je n'en veux pas » ou quelque chose de similaire, ou qu'on laisse au commissaire enquêteur un dossier qu'on aura préparé, dûment étayé d'arguments imparables, ou encore qu'on écrive des pages sur le registre revient à peu près du pareil au même. Cela donne tout

simplement un peu plus de travail au commissaire enquêteur qui se doit de faire la synthèse de ce qu'il aura reçu, voilà tout.

Les visiteurs sont comptabilisés et seul leur nombre (à la condition qu'ils soient opposés au projet) peut être de nature à peser dans la balance.

Quant à la première interrogation, il est évident, à consulter les chiffres que les gens se déplacent peu ou pas. En deux mots : « Ça les intéresse pas » ou « Ça sert à rien », combien de fois l'ai-je entendu cette antienne ! Faut-il ajouter que la population locale (majoritairement composée de personnes âgées) ne se déplace pas, qu'elle a fait son temps et que, comme elle le dit familièrement : « Après moi le déluge » ?

Les promoteurs s'en frottent les mains !

Alors l'enquête publique elle aussi, tout comme les susdits « gros dossiers » ne serait-elle qu'un prétexte à « faire avaler la pilule » ? On peut légitimement se le demander.

Qui s'intéresse aux éoliennes industrielles géantes dans nos campagnes sinon les nouveaux venus ? les amoureux de la nature en général ou du patrimoine architectural en particulier ? les avertis, connaissant bien le sujet et sachant à quoi s'en tenir sur la question ? Bref, tous ceux auxquels il reste un minimum de bon sens et de conscience pour savoir qu'on les abuse de faux prétextes qui n'en cachent qu'un seul : celui de faire du fric et toujours plus si possible, au détriment de la nature qui n'en est pas à un pillage près et de la collectivité tout entière qui a l'habitude d'avaler les couleuvres.

Qui ne dit mot consent, n'est-ce pas ? Autrement dit : qui ne vient pas porter la contradiction lors des présentations des promoteurs ou des réunions municipales quand il y en a (elles sont rares !) et qui ne vient pas aux enquêtes publiques est considéré comme étant favorable.

Les réunions municipales sont rares d'abord parce que la plupart des élus connaissent mal voire pour certains pas du tout (j'ai pu le vérifier) le sujet éolien. Ensuite parce qu'ils sont frileux et redoutent l'intrusion de mécontents susceptibles de jeter le doute dans leur assemblée. Enfin parce que l'omerta jetée sur la question ne les incite guère à la transparence et à l'information tant il est des sujets qui sentent le soufre.

Il s'agit donc, on l'aura compris, d'une question épineuse. Et pourquoi l'est-elle ? Parce qu'il y a l'argent derrière (eh oui, toujours lui et plus que jamais !) et qu'il y a des intérêts locaux en jeu avec des compromissions souvent attachées et des passes droit.

On ne répétera jamais assez que ce sont les subventions qui font tourner les éoliennes, pas le vent.

Pour terminer cette introduction longue mais nécessaire, j'ajoute que j'omettrai volontairement de détailler ici tout ce qu'est censé savoir - à défaut de pouvoir raisonnablement traiter la question - un commissaire enquêteur volontaire pour aborder ce genre de dossier.

Ce qu'il ne peut pas ignorer c'est :

- que les aérogénérateurs ne sont pas une solution écologique ;
- qu'ils ne sont pas une solution économique ;
- qu'ils impactent très fortement les paysages ;

- qu'ils contribuent à la paupérisation de la majorité des citoyens ;
- qu'ils sont une pomme de discorde accentuant la fracture sociale ;
- qu'ils satisfont les intérêts de quelques-uns au détriment de tous
- qu'ils ne régleront jamais la question nucléaire ;
- qu'ils bloquent la recherche dans d'autres directions ;
- que les pays qui en ont déjà fait à leurs dépens l'expérience malheureuse les abandonnent ;
- qu'ils sont la mauvaise réponse à une vraie question, celle du remplacement des énergies fossiles.

J'attends qu'on me démontre le contraire sur un seul de ces points.

Je sais bien, pour l'avoir entendu de leur bouche, qu'il se trouve encore des commissaires enquêteurs qui n'apprécient pas qu'on évoque les « généralités » touchant le sujet qui fâche. C'est dommage, car sans ces généralités là on ne comprend rien à l'acharnement que l'on met localement à nous imposer ces machines que tout le monde, comme la gale, veut chez les autres mais pas chez soi.

Les mêmes commissaires enquêteurs m'ont fait observer, à la faveur de mes visites d'un ton qui en disait long : « Vous n'êtes pas de la commune ? », comme si, d'être de la commune ou d'en être voisin, d'être du même département ou du même pays, changeait quoi que ce soit à l'affaire !

## 2. DE MAILHAC sur BENAIZE EN PARTICULIER :

La commune de Mailhac sur Benaize comme celles limitrophes de Saint Léger Magnazeix, Saint Hilaire la Treille, Arnac la Poste, Saint Sulpice les Feuilles, Saint Georges les Landes et Cromac sans compter les communes voisines de Jouac et Lussac les Eglises, ont toutes fait l'objet de démarchage de la part des promoteurs éoliens. Une seule d'entre-elles, Cromac s'est opposée à l'implantation d'un parc sur son territoire. Toutes les autres sont à un stade plus ou moins avancé des études et pour certaines, les sociétés ont reçu l'autorisation d'exploiter.

Un parc est actuellement en activité quoi que dérogeant au permis de construire, celui de la commune de Lussac les Eglises qui donne un avant goût de ce qui attend les autres !

Ces machines, existantes ou prévues sont de grande hauteur, les plus élevées risquent d'avoisiner voire dépasser les 200m à la Pierre Pertusée de Jouac...

Les habitants de proximité apprécieront la présence inopportune de ces monstres et je leur conseille le moment venu (c'est à dire celui où ils en subiront les premiers désagréments) d'aller remercier les élus et les bailleurs qui leur auront fait ce joli cadeau, cédant davantage à l'attrait financier qu'au dogme de la « Vertitude ».

Car les élus ont leur part de responsabilité et quelle ! En acceptant cette soit disant « source d'énergie propre » (quand tout démontre le contraire : fabrication, acheminement, construction, démolition, construction indispensable de centrales thermiques en relai) ils ont déroulé un tapis aux spéculateurs de tous crins assoiffés des deniers publics que l'Etat complaisant leur verse sous forme de subventions.

Ils auraient été bien inspirés, avant d'autoriser le lancement d'une étude de faisabilité, d'y réfléchir à deux fois en s'inspirant du retour d'expérience de confrères tels ceux d'Adriers et d'Usson du Poitou dans la Vienne toute proche qui le regrettent et ne veulent plus d'éoliennes industrielles ; il leur suffit d'en avoir accepté quelques-unes pour savoir à quoi s'en tenir sur le chapitre !

Il existe en Basse Marche, et particulièrement concernant le projet du « Bois de Bouéry », une forte opposition citoyenne dont l'enquête publique doit tenir compte. Cette opposition, qui relève d'une prise de conscience déjà ancienne du phénomène, est partagée par un nombre toujours croissant d'habitants des marches poitevines limousines et berrichonnes. Comme la neige qu'on fait rouler en boule, elle gonfle. Des pétitions ont circulé qui ont reçu beaucoup de signatures.

Les sept aérogénérateurs de 180m de hauteur portés par le promoteur EDF/EN et les deux postes de livraison qu'on s'acharne à vouloir planter ici, en plein milieu d'un bois multi centenaire majoritairement peuplé de feuillus, seront visibles de fort loin, les usagers des départementales 2 et 912 les auront dans leur champ visuel brisant la perception familière qu'ils avaient jusqu'alors du paysage.

Les habitants des écarts et domaines du voisinage et de plus loin les auront en permanence sous les yeux de jour comme de nuit puisqu'ils verront clignoter leurs lumières rouges. Ils les entendront mugir, pour peu qu'ils soient sous le vent, là encore de jour comme de nuit. Sans le sentir, ils subiront la pernicieuse malfaisance des infrasons comme la subiront aussi les animaux dans un large rayon. (<http://www.ufcquechoisir-rambouillet.org/infrasons-eolien.html>)

L'avifaune, dont la richesse a été démontrée par les études spécialisées en subira les conséquences : beaucoup d'oiseaux sédentaires et surtout migrateurs, tels que les grues et les cigognes, et un nombre toujours sous estimé de chiroptères indispensables aux équilibres naturels seront tués. Ce bois et le bocage environnant, propices aux nidifications, abri de nombreuses espèces, à la place de refuge deviendront pièges à cause de l'intrusion de ces mécaniques mortifères.

Non seulement cette terre, comme hélas tant d'autres, verra disparaître ses oiseaux familiers, mais elle devra subir également la pollution de proximité induite par ces machines hors d'échelle sur son patrimoine historique dont souffriront les villages anciens.

Alors, cette terre anciennement peuplée, comme en témoignent les nombreux vestiges archéologiques et historiques (mégolithes, cavernes et abris sous roche, camps de César), demeurée jusque là à l'écart de ce type de pollution perdra, comme toutes celles qui ont à la subir aujourd'hui, une grande partie de son charme et conséquemment de son attrait culturel si jamais elle ne peut y échapper. A quoi s'ajouteront les dommages collatéraux qu'auront à subir ses habitants, je le répète, et qui ne sont pas rien !

A ce propos il me paraît utile de faire remarquer que si le bailleur est propriétaire du sol qu'il loue, il ne l'est pas à 150 ou 200m de hauteur ; il s'agit là d'un bien commun partagé par la communauté des vivants ; on devrait y réfléchir.

Qu'on imagine deux secondes les souffrances morales de ceux qui avaient élu ce pays pour s'y fixer, restaurer un patrimoine, développer une activité d'agriculture diversifiée ou de tourisme.

Quelle indemnité leur accordera-t-on lorsqu'ils se verront devant l'obligation de vendre leur bien et qu'ils le vendront à perte ? Quel patrimoine transmettront-ils à leurs enfants si à 1000m à vol d'oiseau de leur domaine jusqu'alors préservé, ils ont le spectacle d'un parc éolien ?

Posez- vous deux secondes la question : « Si j'étais à leur place, comment prendrais-je la chose » ? Je voudrais bien savoir moi, si les élus favorables à cette imposture se la sont posé cette question et s'ils accepteraient ces machines géantes à 500m de leurs fenêtres !

Et faut-il le répéter ces victimes, seront-elles indemnisées de quoi que ce soit pendant que les bailleurs, eux, empocheront les dividendes de leur méfait ? On voudrait provoquer la fracture sociale qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

La carte de sensibilité des hameaux ou des écarts de l'aire d'étude rapprochée montre que trois d'entre eux, la Roussellerie, Bellevue, Laffait, seront éloignés d'à peine 550m des machines les plus proches ; ils en subiront en conséquence les nuisances directes. 1200m à vol d'oiseau et 1500m sépareront les éoliennes E4 et E5 des hameaux du Peu la Tâche et de la Tâche qui les auront dans leur ligne de mire en place du paysage immuable qui était le leur. Montbrugnaud n'en sera éloigné que de 2km...

Il faudra aller demander à leurs habitants, alors, ce qu'ils pensent du choix fait par leurs élus !

Une chose encore, c'est qu'il va falloir raccorder les deux postes de livraison au poste source de Magnazeix, éloigné de six kilomètres. Qu'on imagine deux secondes les dépenses induites et le saccage de l'environnement, sans compter la pollution occasionnée par un courant souterrain de forte puissance et ses effets rayonnants... Cela, personne n'en parle et c'est regrettable.

Quant au nombre d'éoliennes pour le moment programmé, il ne dupera aucun esprit averti : ces sept là, si par malheur elles sont autorisées, ne nous y trompons pas, risqueront d'en appeler d'autres dans leur voisinage ! Et d'ailleurs, quand on sait comment pratiquent les « chasseurs de sites », à la pointe du compas sur les cartes IGN pour déterminer les zones « aptes », à rayons de 500m, il suffit de considérer l'espace libre du Gué Vergnaud, à l'ouest du projet pour penser qu'il est dès à présent dans leurs lunettes d'approche, ce que confirme le mât de mesure érigé il n'y a guère...

### 3. CONCLUSION :

Pas moins de cinq enquêtes publiques ont lieu le même mois en fin d'année 2018 dans ce même secteur, on voudrait décourager les contestataires qu'on ne s'y prendrait pas mieux :

- Saint Barbant (du 17/09 au 17/10)
- Droux - Magnac Laval (du 25/09 au 24/10)
- Magnac- Laval (du 08/10 au 09/11)
- Val d'Issoire (01/10 au 31/10)
- Liglet (09/10 au 09/11).



A présent, il s'agit d'ajouter à ces enquêtes publiques celle de Mailhac sur Benaize, aux commissaires enquêteurs de laquelle je remettrai cette même note en l'adaptant au projet du Bois de Bouéry.

Je leur demande de donner un avis défavorable à ce projet de parc éolien qui vient s'ajouter à tous ceux d'alentour.

Je leur demande de bien peser leur responsabilité vis à vis des riverains qui en subiront les désagréments et de la nature en général qui en souffrira.

Je le leur demande avec d'autant plus d'insistance, qu'ils ont donné un avis favorable aux projets de Brame-Benaize (Messieurs Jousain et Viarre) et à celui de Magnac-Laval (Monsieur Crouzevialle), en dépit de dossiers très étoffés et d'une majorité de contributions défavorables.

A la faveur des journées du patrimoine, je me suis rendu en 2018 au Dorat. Sur le parvis de la collégiale une exposition faisait état des travaux à engager rapidement pour sauver de la dégradation ce joyau de l'art roman. La somme se montant à un peu plus d'un million d'euros, je n'ai pu m'empêcher de penser que le tiers du montant d'une seule éolienne industrielle suffirait à la payer...

Qu'on réfléchisse deux secondes à l'utilisation de l'argent public en un temps où il fait tellement défaut et aux programmations vampiriques qui le ponctionnent sous des prétextes fallacieux qui ne servent que ceux qui ont intérêt à les mettre en avant.

Il semble hélas que le contribuable ne l'ait pas encore compris ou s'il l'a compris, qu'il baisse les bras. Cela s'appelle la résignation à quoi s'ajoute la culpabilisation habilement orchestrée par matraquage médiatique permanent de l'opinion. Les éoliennes industrielles, prétexte d'une écologie qui n'est que la parodie de l'Écologie réelle, relèvent de cette logique de matraquage: ou on les accepte et on est un bon citoyen qui contribue au sauvetage de la planète, ou on les rejette et on est un mauvais sujet qui travaille à sa ruine.

C'est réducteur et c'est efficace pour les promoteurs qui exploitent à fond ce cliché en trompe l'œil quand ils démarchent les élus et les bailleurs. Il suffit d'écouter leur propagande pour savoir à quoi s'en tenir, encore faut-il avoir gardé intacte sa faculté de discernement !

Ceux qui l'ont perdue, hélas, ne sauraient faire mentir la sentence pythagoricienne: « Les hommes légers sont comme les vases vides, on les prend facilement par les oreilles » ; les promoteurs l'ont compris qui ne s'en privent pas !

Le 19 février 2019

Georges MAGNE  
27 rue des Fleurs, 87160 Arnac-la-Poste

